



Bruxelles, le 25.11.2021
C(2021) 8416 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25.11.2021

**approuvant la modification n° 1 du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom
pour l'exercice 2021**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 25.11.2021

approuvant la modification n° 1 du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 54,

vu les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom¹, et notamment leur article 7,

vu l'avis du comité consultatif de l'Agence, émis le 7 octobre 2021,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, et notamment son article 68 concernant son applicabilité à l'Agence d'approvisionnement d'Euratom,

vu la décision C(2020) 8593 de la Commission du 10 décembre 2020,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Conseil de l'Union européenne a décidé² de ne pas introduire la redevance sur les transactions prévue à l'article 54 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique et dans les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.
- (2) Les revenus propres de l'Agence (intérêts des placements de son capital) sont insignifiants (estimés à moins de 300 EUR par an) et ne peuvent pas couvrir ses dépenses de fonctionnement.
- (3) L'Agence doit par conséquent bénéficier d'une contribution de la Commission pour couvrir ses dépenses non directement couvertes par le budget de la Commission.
- (4) L'Agence traite des informations visées aux chapitres 6 et 8 du traité Euratom et issues des contrats commerciaux entre sociétés privées de l'industrie nucléaire, qui sont soumis à la signature de l'Agence aux fins de leur conclusion, puis stockés dans les systèmes informatiques de l'Agence.
- (5) L'Agence a lancé le projet informatique NOEMI («Nuclear Observatory and ESA Management of Information»), qui a été approuvé par le comité chargé des technologies de l'information et de la cybersécurité de la Commission, afin de

¹ Décision du Conseil du 12 février 2008 établissant les statuts de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom (2008/114/CE, Euratom), JO L 41 du 15.2.2008.

² Lors de la 23^e session du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, tenue à Bruxelles les 1^{er} et 2 février 1960.

repenser et de reconstruire son système informatique actuel «Pluto» tout en revoyant ses processus opérationnels.

- (6) L'Agence a l'intention de réaffecter les montants qui n'ont pas pu être dépensés en 2021 en raison du faible taux d'exécution de certaines lignes budgétaires, dû à la crise sanitaire, pour financer le passage au nouveau système informatique NOEMI.
- (7) L'état des recettes du budget de l'Agence pour 2021, tel qu'approuvé par la décision C(2020) 8593 de la Commission, s'élève à 210 000 EUR. Il convient de modifier, dans le respect de cette limite, l'état des dépenses du budget pour l'exercice 2021, tel qu'approuvé par la décision C(2020) 8593 de la Commission.
- (8) Conformément à l'article 7, paragraphe 9, des statuts de l'Agence, toute modification du budget doit faire l'objet d'un budget rectificatif adopté selon la même procédure que le budget initial,

DÉCIDE:

Article unique

La modification n° 1 du budget de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour l'exercice 2021, telle qu'exposée en annexe, consistant à effectuer des virements internes entre titres et lignes budgétaires de l'état des dépenses afin de financer le passage au nouveau système informatique NOEMI, est approuvée.

Fait à Bruxelles, le 25.11.2021

Par la Commission
Kadri SIMSON
Membre de la Commission

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM
BUDGET 2021
MODIFICATION n°1
(sur la base de l'exécution budgétaire au 28.9.2021)

ÉTAT DES RECETTES

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Nouveau montant dans le budget 2021	Modification n° 1/2021 du budget	Virement interne 2/2021 ⁽³⁾	Virement interne 1/2021 ⁽²⁾	Budget 2021 adopté ⁽¹⁾	Exécution du budget 2020	Observations
1	Contribution de l'UE							
100	Contribution de l'UE	210.000,00	0,00	0,00	0,00	210.000,00	230.000,00	
	Article 100 - Total	210.000,00	0,00	0,00	0,00	210.000,00	230.000,00	
	Chapitre 10 - Total	210.000,00	0,00	0,00	0,00	210.000,00	230.000,00	
	Titre 1 - Total	210.000,00	0,00	0,00	0,00	210.000,00	230.000,00	
5	Activité administrative							
520	Intérêts bancaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,78	Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts bancaires perçus sur les comptes de l'Agence.
	Article 520 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,78	
	Chapitre 52 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,78	
	Titre 5 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248,78	
	TOTAL	210.000,00	0,00	0,00	0,00	210.000,00	230.248,78	

ÉTAT DES DÉPENSES

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Nouveau montant dans le budget 2021	Modification n° 1/2021 du budget	Virement interne 2/2021(3)	Virement interne 1/2021(2)	Budget 2021 adopté(1)	Exécution du budget 2020	Observations
1	Personnel							
13	Missions et déplacements professionnels							
130	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires							
1300	Frais de mission, de déplacement et autres dépenses accessoires	2.500,00	-11.500,00	0,00	0,00	14.000,00	6.500,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les indemnités journalières ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire pendant une mission dans l'intérêt du service, conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
	Article 130	2.500,00	-11.500,00	0,00	0,00	14.000,00	6.500,00	
	Chapitre 13 - Total	2.500,00	-11.500,00	0,00	0,00	14.000,00	6.500,00	
17	Frais de réception et de représentation							
170	Frais de représentation du personnel							
1700	Frais de représentation, événements et réunions internes	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais officiellement exposés par des personnes représentant officiellement l'Agence, y compris les frais occasionnés par les réceptions et les réunions internes.
	Article 170	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	
	Chapitre 17 - Total	1.000,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	
	Titre 1 - Total	3.500,00	-11.500,00	0,00	0,00	15.000,00	6.500,00	
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement							
22	Biens meubles et frais accessoires							
225	Dépenses de documentation et de la bibliothèque							
2255	Abonnements et achat de médias d'information	12.077,26	-1.922,74	0,00	0,00	14.000,00	17.386,18	Ce crédit est destiné à couvrir: l'acquisition de livres et d'autres ouvrages pour la bibliothèque sur support papier et sur support électronique; les dépenses d'abonnement aux journaux, aux périodiques spécialisés, aux journaux officiels, aux documents parlementaires, aux statistiques du commerce extérieur, aux bulletins d'agences de presse et à diverses autres publications spécialisées; les frais d'abonnement et d'accès aux bases électroniques d'information et de données externes et l'acquisition de supports électroniques d'information (CD-ROM, etc.); la formation et le support nécessaires à l'utilisation de cette information; la redevance sur les copies d'œuvres protégées par le droit d'auteur.
	Article 225	12.077,26	-1.922,74	0,00	0,00	14.000,00	17.386,18	
	Chapitre 22 - Total	12.077,26	-1.922,74	0,00	0,00	14.000,00	17.386,18	
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant							
232	Charges financières							
2320	Frais bancaires	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de raccordement au réseau de télécommunications interbancaire.
	Article 232	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	
233	Frais de justice							
2330	Frais juridiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des condamnations éventuelles de l'Agence aux dépens arrêtés par la Cour de justice, le Tribunal ou les juridictions nationales, ainsi que l'engagement d'avocats externes et de conseillers juridiques pour représenter l'Agence devant les juridictions de l'Union et les juridictions nationales.
2339	Amendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir le montant des dommages et intérêts, des indemnités consenties lors de règlements amiables et des amendes administratives.
	Article 233	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
235	Autres dépenses de fonctionnement							
2350	Affiliation à des organisations nucléaires	3.500,00	0,00	0,00	0,00	3.500,00	2.861,53	Ce crédit est destiné à couvrir l'affiliation à des organisations nucléaires présentant un intérêt pour les activités de l'Agence.
	Article 235	3.500,00	0,00	0,00	0,00	3.500,00	2.861,53	
	Chapitre 23 - Total	4.000,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00	3.361,53	

AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM
BUDGET 2021
MODIFICATION n°1
(sur la base de l'exécution budgétaire au 28.9.2021)

Titre Chapitre Article Poste	Rubrique	Nouveau montant dans le budget 2021	Modification n° 1/2021 du budget	Virement interne 2/2021(3)	Virement interne 1/2021(2)	Budget 2021 adopté(1)	Exécution du budget 2020	Observations
24	Affranchissements et télécommunications							
242	Infrastructure informatique							
2420	Centre informatique	42.422,74	13.422,74	0,00	0,00	29.000,00	188.000,00	Ce crédit est destiné à couvrir, d'une manière générale, l'achat ou la maintenance d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels pour le centre informatique, ainsi que les coûts de services et d'infrastructures informatiques connexes. Il comprend d'autres logiciels spécifiques prêts à l'emploi utilisés par l'Agence.
2421	Équipements et logiciels dans les services ⁽¹⁾	125.000,00	0,00	0,00	0,00	125.000,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'études, de développement et de maintenance liés à NOEMI.
	Article 242 - Total	167.422,74	13.422,74	0,00	0,00	154.000,00	188.000,00	
	Chapitre 24 - Total	167.422,74	13.422,74	0,00	0,00	154.000,00	188.000,00	
25	Frais de réunions et de convocations							
252	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom							
2520	Réunions du comité consultatif de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom	3.500,00	0,00	-3.500,00	-5.000,00	12.000,00	0,00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts, ainsi que les dépenses relatives à l'organisation des réunions du Comité consultatif et de ses sous-groupes.
	Article 252 - Total	3.500,00	0,00	-3.500,00	-5.000,00	12.000,00	0,00	
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions							
2552	Conférences, congrès et réunions	12.500,00	0,00	3.500,00	5.000,00	4.000,00	3.000,00	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'organisation et à la participation à des conférences (frais d'inscription etc.), des congrès et des réunions en lien avec ses activités. Il est également destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de réunions hors siège non couvertes par l'infrastructure existante.
	Article 255 - Total	12.500,00	0,00	3.500,00	5.000,00	4.000,00	3.000,00	
	Chapitre 25 - Total	16.000,00	0,00	0,00	0,00	16.000,00	3.000,00	
26	Consultations, études							
260	Consultations, études et enquêtes de caractère limité							
2600	Consultations, études et enquêtes de caractère limité ⁽¹⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Credit destiné à permettre la sous-traitance d'études à des experts hautement qualifiés lorsque le personnel dont dispose la Commission ou l'Agence ne lui permet pas de les effectuer directement.
	Article 260 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Chapitre 26 - Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Publication et information							
271	Publications							
2710	Publications	4.000,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00	5.447,45	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du rapport annuel de l'Agence et d'autres activités de publication (sur papier ou sous forme électronique) directement liées à la réalisation des objectifs de l'Agence.
	Article 271 - Total	4.000,00	0,00	0,00	0,00	4.000,00	5.447,45	
272	Dépenses d'information							
2720	Dépenses en activités d'information et de communication	3.000,00	0,00	0,00	0,00	3.000,00	5.254,01	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'information et de participation à des événements publics, des activités à effet multiplicateur (organisation de séminaires, accueil de groupes de visiteurs etc.) et des activités de communication directement liées à la réalisation d'objectifs de l'Agence.
	Article 272 - Total	3.000,00	0,00	0,00	0,00	3.000,00	5.254,01	
	Chapitre 27 - Total	7.000,00	0,00	0,00	0,00	7.000,00	10.701,46	
	Titre 2 - Total	206.500,00	11.500,00	0,00	0,00	195.000,00	222.449,17	
	TOTAL	210.000,00	0,00	0,00	0,00	210.000,00	228.949,17	

(1) Décision C(2020)8593 du 10 décembre 2020.

(2) Ares (2021) 4768758: Décision n° 1/2021 du directeur général du 23 juillet 2021 concernant le virement de crédits interne au sein du budget 2021 de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.

(3) Ares (2021) 5593675: Décision n° 2/2021 du directeur général du 6 septembre 2021 concernant le virement de crédits interne au sein du budget 2021 de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.